



Le focus #13 SPÉCIAL MAG

Août 2017

► L'APPLICATION DU PPCR AUX MAGASINIERS

Le PPCR (protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations) est entré en application à la BnF. Votre fiche de paye change ainsi que votre grille indiciaire...

La première chose que l'on constate dans cette réforme, ce sont des carrières qui progressent plus lentement (fin des réductions d'ancienneté) et une augmentation désespérément faible des salaires.

Ce protocole a été perçu comme une « provocation » par la majorité des syndicats de fonctionnaires (CGT, FO et Solidaires) mais a néanmoins été imposé par un accord minoritaire dans toute la fonction publique « façon 49-3 » (à l'image de la Loi travail).

Pour les magasiniers, cet accord s'accompagne d'une refonte des grilles indiciaires (voir au dos vos nouvelles grilles de salaire).

Actuellement, la grille est constituée de 4 grades (= 4 classes). Avec le PPCR, le nombre est réduit à 3 par fusion des magasiniers de première classe et des principaux de seconde classe.

Les nouveaux grades :

- magasinier (C1)
- magasinier principal de 2e classe (C2)
- magasinier principal de 1^{er} classe (C3).

>>> POURQUOI LA CGT N'A PAS SIGNÉ CE PROTOCOLE

Depuis 2010 le point d'indice est gelé, cela signifie qu'il n'y a pas eu d'augmentation à part la progression liée à l'ancienneté. Pire, en 15 ans, la valeur du point d'indice a perdu 14% par rapport à l'augmentation des prix.

Un agent de catégorie C perd en moyenne 250 € par mois, un B environ 350 € et un A 500 € ! Sans compter que depuis plusieurs années, les « cotisations » retraite payées par les fonctionnaires n'ont cessé d'augmenter (0,40% en 2016).

Ces pertes ne sont nullement rattrapées par le PPCR. De plus, ce qui est donné d'un côté est repris de l'autre par le ralentissement des carrières (progression du salaire à l'ancienneté moins rapide).

>>> NOUVEAU GEL DU POINT D'INDICE SERVANT A CALCULER VOS RÉMUNÉRATIONS

Le gouvernement Macron vient d'annoncer un nouveau gel pour 3 ans, autant dire que les petites augmentations de salaire concédées avec le PPCR seront rapidement neutralisées par l'augmentation des prix liée à l'inflation.

COMMENT FONCTIONNE LE POINT D'INDICE ?

C'est la composante essentielle du salaire. Les règles de rémunération dans la fonction publique se structurent autour d'une grille d'avancement divisée en catégorie (A, B, C), en grades (1^{ère}, 2^e classe, etc.) et en échelons que l'on franchit à l'ancienneté.

A chaque échelon correspond un indice, qui, en le multipliant par la valeur du point d'indice : 4,68 € brut (montant commun à tous, soit 56,23 € annuel), permet de calculer le salaire des agents de la fonction publique. Ce mécanisme permet des évolutions de salaire transparentes prenant en compte l'expérience acquise au fil des années.

REJOIGNEZ LA CGT, SYNDIQUEZ-VOUS ► WWW.CGTTBNF.FR

► LA GRILLE INDICIAIRE DES CATÉGORIES C EN 2017

Grade C1 (= magasinier de 2 ^e classe)			
Echelon	Indice brut	Indice majoré	Durée de l'échelon
1	347	325	1
2	348	326	2
3	349	327	2
4	351	328	2
5	352	329	2
6	354	330	2
7	356	332	2
8	362	336	3
9	370	342	3
10	386	354	3
11	407	367	soit 22 ans

>>> LES PROMOTIONS EN C2

Peuvent être promus magasinier principal seconde classe :

- les agents de grade C1 ayant atteint le 5^e échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade
- par examen professionnel ouvert aux agents de grade C1 ayant atteint le 4^e échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.

Grade C2 (fusion des 1 ^{er} classe + principaux 2 ^e classe)			
Echelon	Indice brut	Indice majoré	Durée de l'échelon
1	351	328	1
2	354	330	2
3	357	332	2
4	362	336	2
5	372	343	2
6	380	350	2
7	403	364	2
8	430	380	3
9	444	390	3
10	459	402	3
11	471	411	4
12	479	416	soit 26 ans

>>> LES PROMOTIONS EN C3

Peuvent être promus magasinier principal première classe

- les agents de grade C2 ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^e échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade

>>> A NOTER

Le reclassement dans les nouveaux grades tient compte des services accomplis dans les anciens grades. Vous gardez donc votre ancienneté pour les promotions.

Attention ! Cette refonte des grilles devait intervenir en plusieurs étapes à partir de 2017 accompagnée de revalorisations mineures échelonnées jusqu'en 2020... Mais le gouvernement vient d'annoncer de prochaines mesures d'austérité touchant les dépenses de l'Etat.

Grade C3 (= magasinier principal 1 ^{er} classe)			
Echelon	Indice brut	Indice majoré	Durée de l'échelon
1	374	345	1
2	388	355	1
3	404	365	2
4	422	375	2
5	445	391	2
6	457	400	2
7	475	413	3
8	499	430	3
9	518	445	3
10	548	466	soit 19 ans

C'est l'indice majoré que vous retrouvez sur votre feuille de paye

Rejoignez la CGT BnF !

Nom et prénom :

Site d'affectation :

Département et service :

Local T4, niveau A2, Tolbiac - tel : 49.01 - cgt@bnf.fr - www.cgtbnf.fr